

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 3 juillet 2017 - 19 h 00

L'an deux mille dix-sept, le trois juillet, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 19 h 04 et procède à l'appel nominatif des Elus.

<b>PRÉSENTS</b>	Mmes BOBO, BOYER, CALVO, DE COUX, DUBOIS, GOSSELIN, HERNANDEZ, KRIER, LACOSTE, MALET, MATHIEU-DEBLACHE, RANGOLY, SIMÉON et VOISIN Mrs BAË, BROUSSE, CHOUARD, FRANCHINA, GAUBERT, LASCRET, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MARIN et PERROT
<b>PROCURATIONS</b>	Mme VITET a donné procuration à M. FRANCHINA M. LALANNE a donné procuration à M. PERROT M. MONROZIER a donné procuration à M. BAË M. PILET a donné procuration à Mme RANGOLY M. SÉVERAC a donné procuration à M. CHOUARD M. SOUM a donné procuration à M. MARIN
<b>ABSENT(E)S</b>	M. IBOS (excusé) et M. RIVIER
<b>PRÉSIDENT</b>	Mme SIMÉON Françoise, Maire
<b>SECRÉTAIRE</b>	M. LERAT Jacques
<b>ORDRE DU JOUR</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 juin 2017</li> <li>2 - Modification de la tarification municipale du service jeunesse</li> <li>3 - Convention relative à la participation aux frais de mise à disposition des locaux de la Croix Rouge et des Restos du Cœur</li> <li>4 - Rapport d'activité 2016 des services municipaux</li> <li>5 - Avenant n° 1 - marché de remplacement de menuiseries dans divers bâtiments</li> <li>6 - Vente de véhicules par enchères sur Internet</li> <li>7 - Régularisation de la cession de la parcelle cadastrée CC n° 159 auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne</li> <li>8 - Données chiffrées de 2016 de la délinquance</li> <li>9 - Création de postes - avancements de grade et modification du tableau des effectifs</li> <li>10 - Création de Contrats d'Engagement Educatif - service jeunesse</li> <li>11 - Mise en œuvre des préconisations suite au diagnostic fonctionnel du service entretien</li> <li>12 - S.M.T.C.</li> <li>13 - Conseil Départemental - dispositif relatif à la gratuité des transports publics pour les personnes âgées</li> <li>14 - Convention avec le CAUE et l'Ecole Nationale Supérieure d'architecture de Toulouse</li> <li>15 - SIVOM du canton de Saint-Lys - modification des modalités de dissolution</li> <li>16 - Le Muretain Agglo</li> <li>17 - Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT</li> <li>18 - Questions orales posées par les divers groupes</li> <li>19 - Informations diverses</li> </ol>

Date de la convocation : 26 juin 2017	Date d'affichage : 27 juin 2017
<b>Nombre de membres</b>	
du Conseil Municipal : 33	Présents : 25
en exercice : 33	Votants : 31

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. LERAT Jacques, du groupe Majoritaire, en qualité de secrétaire de séance.

<b>VOIE</b>	<b>Pour :</b>	31
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	0

**Mme le Maire** : je vous propose un moment de recueillement en hommage de Mme VEIL Simone, décédée le 30 juin dernier. Déportée à l'âge de 16 ans, elle a milité très rapidement pour une Europe forte, unie. Elle s'était engagée, Ministre de la Santé, dans une lutte difficile pour le droit des femmes, puisqu'elle s'était à l'époque battue contre une partie de sa majorité, certains Députés ayant au demeurant tenu des propos racistes, des propos inadmissibles, elle s'est battue pour la dépénalisation de l'avortement. Elle a également été Présidente du Parlement Européen de 1979 à 1982.

*Arrivée de M. RIVIER Pascal à 19 h 07*

Je pense donc que nous sommes tous d'accord pour dire d'elle qu'elle a été une femme politique exemplaire, qui marquera sans aucun doute la politique française pendant de longues décennies. Nous les femmes, nous lui devons beaucoup. J'ose espérer que les jeunes générations sont toujours sensibles au message et à la portée de la loi qu'elle a réussie à faire passer.

Aussi, je vous propose de vous lever afin que nous lui rendions unanimement hommage.

*Une minute de silence est respectée.*

**Questions orales posées par les divers groupes**

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. bilan des contraventions de la Police Municipale
2. bilan des supports publicitaires

Groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. affichage sauvage lié aux élections
2. plan de circulation

**1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2017**

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

**Mme le Maire** : avez-vous des remarques à formuler sur ce procès-verbal ?

**Mme Rangoly**, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : je ne participe pas au vote, n'ayant pas été présente ce jour-là.

Aucune observation n'étant apportée, Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 7 juin 2017.

<b>VOTE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstentions :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Rangoly)

**2 - MODIFICATION DE LA TARIFICATION MUNICIPALE DU SERVICE JEUNESSE (délibération n° 2017-127)**

**Mme Lacoste**, Adjointe déléguée au secteur "affaires scolaires-enfance-jeunesse" : la dernière délibération d'actualisation des tarifs du service jeunesse a été votée le 17 décembre 2015. Il est proposé de modifier cette tarification, à savoir :

- actualisation de la tarification selon le tableau joint en annexe de la convocation
- modification du tarif semaine en comparaison avec 2 journées et 2 journées avec sortie
- ajout d'une tranche 7 de tarification pour un quotient familial supérieur à 2 001 €
- modification du terme "adhésion annuelle" par le terme "cotisation annuelle"
- annulation du tarif demi-journée avec repas

Le tarif mini-séjour sera créé ultérieurement ; il sera également proposé les tarifs pour le séjour ski de 2018. Les modalités d'inscription et d'annulation prévues au règlement intérieur seront indiquées dans la délibération : les familles doivent remplir un dossier administratif et s'acquitter de la cotisation annuelle.

Elles réservent les activités et doivent effectuer le règlement lors de la réservation. Concernant les annulations, si la famille a prévenu au plus tard en début de matinée, le jour même par téléphone, un remboursement sera effectué sur présentation d'un certificat médical ou de documents justifiant le décès d'un proche parent. Pour les annulations pour lesquelles le service n'aura pas été prévenu ou non justifiées, il n'y aura pas de remboursement.

Ce dossier a été examiné par la commission "affaires scolaires-enfance-jeunesse" réunie les 23 mai et 23 juin derniers, et la commission finances réunie le 29 juin 2017.

**Mme le Maire** : avez-vous des remarques ou des questions ?

**M. Gaubert**, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : nous avons effectivement étudié ce point en commission des finances. Ce qui nous inquiète, c'est le taux appliqué. Il faut savoir que, par définition, pour augmenter un tarif il faut une base. Pour nous, la base la plus logique est l'évolution des prix, donc l'inflation. Il faut savoir qu'en mai 2017, par rapport à mai 2016, elle est de 0,7 %. Nous considérons, aujourd'hui, qu'il n'est pas justifié d'augmenter de 2 %. Nous avons également eu un débat sur le coût réel du service et la participation de la commune à ce service. Dans la mesure où nous n'avons pas d'éléments tangibles et compréhensibles pour nous-mêmes sur ce qui vous a amenés à fixer le taux, notre groupe s'abstiendra.

**Mme le Maire** : d'accord. L'élément tangible me semble être le document que vous avez eu, à savoir le camembert qui définit la participation de chaque intervenant (collectivités, CAF, familles) sur le fonctionnement du service. En l'occurrence, la participation demandée aux familles est de 8 % : les familles payent 8 % du coût du service, ce qui est très peu. Nous avons donc pensé que nous pouvions nous laisser une petite marge sur l'augmentation, qui reste tout de même raisonnable. Regardez les tarifs des collectivités voisines, vous constaterez que nos tarifs sont particulièrement bas pour des prestations de qualité, avec des sorties très fréquentées, intéressantes ; à tel point que cette année nous avons eu une augmentation significative du nombre de jeunes inscrits, ce qui prouve bien l'intérêt que les familles et les jeunes portent au service. Le coût, manifestement, ne semble pas être un critère d'éviction, a fortiori pour les quotients familiaux les plus faibles.

**M. Gaubert** : il faut également rappeler que ce service est financé par les impôts des Fonsorbais, certains parents sont donc contribuables. Même si vous faites apparaître 8 % de participation des parents, même si vous voulez que les taux soient bas, nous n'avons pas de base tangible de compréhension sur cette augmentation de tarifs.

**Mme le Maire** : d'accord.

**Mme Rangoly** : je pense que la création de la 7<sup>ème</sup> tranche est une bonne chose. C'est donc un point positif. Néanmoins, il est étonnant de constater que sur la 1<sup>ère</sup> tranche, pour la journée, le 1<sup>er</sup> tarif passe de 5,60 € à 6,00 €, ce qui fait une augmentation de 7 % ; nous sommes très, très loin du 2 % affiché en haut du tableau.

**Mme le Maire** : sachant que 5 € sont pris en charge par la CAF.

**Mme Lacoste** : cela a été discuté en commission scolaire au mois de mai avec M. Pilet. Effectivement, le tarif journée passait de 0,60 € à 0,70 €. Nous avons proposé de passer ce tarif-là à 1 € à la charge des familles, plutôt qu'à 0,70 €. Il faut savoir que sur le tarif, la CAF accorde une aide de 5 € à ces familles, sachant que nous sommes tenus de faire apparaître la participation du Comité d'Entreprise d'Airbus, qui participe également à hauteur de 5 €. Pour cette tranche 1, les personnes travaillant à Airbus ne paient donc rien pour toute une journée passée au Centre Animation Jeunes, qui comprend le repas, les animations et la structure.

**Mme le Maire** : pour information, les repas nous sont facturés 4,13 € par le Muretain Agglo. Donc, sur le prix de la journée, il y a déjà ce coût à la charge de la collectivité. Vous voyez donc que, ce qu'il reste pour l'animation, la sortie, l'encadrement est réduit. Ce qui nous coûte le plus cher, c'est le repas.

**Mme Lacoste** : le ratio est effectivement plus important, mais cela a été débattu en commission scolaire au mois de mai.

Je me permets de remercier les agents du service jeunesse qui m'ont bien épaulée sur toutes les questions posées au cours de la première commission en apportant les réponses souhaitées.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la tarification municipale du service jeunesse.

<b>VOIE</b>	Pour :	28
	Contre :	0
	Abstention :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne -par procuration- et Perrot)

### 3 - CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA CROIX ROUGE ET DES RESTOS DU CŒUR (délibération n° 2017-128)

**Mme Krier**, Adjointe déléguée aux finances : ce dossier a été examiné lors de la commission finances réunie le 29 juin dernier. La Mairie met à disposition gracieusement des locaux sis 2758 route de Tarbes pour la

Croix Rouge, concernant l'épicerie sociale, et pour les Restos du Cœur. Ces associations œuvrent pour les communes de l'ex-canton, il est donc proposé de demander une participation aux Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) des communes qui bénéficient de ces aides caritatives pour un nombre de bénéficiaires égal ou supérieur à 5. Cette participation fera l'objet d'une convention entre la Mairie et les CCAS concernés. Les montants proposés pour 2016, par famille bénéficiaire sont les suivants :

- 135,76 € pour les Restos du Cœur
- 35,30 € pour l'épicerie sociale

Les communes concernées en 2016 sont :

COMMUNES	NOMBRE de BÉNÉFICIAIRES pour les RESTOS du CŒUR	NOMBRE de BÉNÉFICIAIRES pour la CROIX ROUGE FRANÇAISE (épicerie sociale)	MONTANT TOTAL
Fontenilles	29	25	2 769,46 €
Saint-Lys	10	40	4 819,36 €

Dans la Note Explicative de Synthèse jointe à la convocation, les montants totaux des deux communes avaient été inversés.

**Mme le Maire** : avez-vous des remarques ou des questions ?

**Mme Rangoly** : j'aurais souhaité savoir comment les montants de 135,76 € et 35,30 € avaient été calculés, sur quelle base.

**Mme le Maire** : ils ont été calculés sur la base d'une estimation de la valeur du loyer, minorée de moitié par rapport aux prix des surfaces pratiqués sur le secteur, donc ramenée à 700 € par mois pour les deux associations. Ensuite, nous avons étudié tous les coûts en terme de fluides (électricité, chauffage, etc). Cela nous a permis de calculer le coût réel du bâtiment, nous avons appliqué la règle de trois, d'où ce résultat pour ces deux communes.

**Mme Rangoly** : est-ce que les deux communes concernées ont été consultées ?

**Mme le Maire** : une facture leur avait d'ores et déjà été envoyée l'année dernière : Fontenilles avait payé, Saint-Lys n'avait pas payé. La commune de Fontenilles nous avait demandé la facture pour cette année, nous leur avons dit que nous allions la leur envoyer. Pour la commune de Saint-Lys, compte-tenu des événements qui s'y sont déroulés, n'a fort probablement pas traité ce dossier. Les Elus de cette commune, que ce soit le Maire ou la 1<sup>ère</sup> Adjointe en charge du CCAS, savent qu'ils recevront une facture.

**Mme Rangoly** : ne faudrait-il pas une convention pour leur facturer ces frais ?

**Mme Krier** : si. Des titres avaient été émis, mais rejetés par la Perception parce qu'il n'y avait pas de convention. Il faut donc en signer une ...

**Mme le Maire** : ... c'est ce qui est expliqué dans la Note Explicative de Synthèse "*cette participation fera l'objet d'une convention*".

**Mme Rangoly** : nous ne l'avons pas eue.

**Mme le Maire** : non. Pour l'instant, elle n'a pas été signée. Nous leur transmettrons ce document pour validation.

**Mme Rangoly** : j'attendrai juste la convention. Aujourd'hui, je m'abstiendrai donc.

**Mme le Maire** : la convention sera simple.

**M. Lorrain** : est-ce que la facture adressée l'an dernier à Saint-Lys lui sera de nouveau adressée cette année, à savoir qu'elle aura donc deux factures à régler ? C'est trop facile d'oublier un paiement et de ne pas y revenir dessus.

**Mme le Maire** : nous leur poserons la question.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une participation financière, pour l'année 2016, aux CCAS des communes bénéficiant de ces aides caritatives et dont le nombre de bénéficiaires est égal ou supérieur à 5, et donc de signer une convention avec ces communes.

<b>VOTE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	2 (Mme Rangoly et M. Pilet -par procuration-)

#### 4 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DES SERVICES MUNICIPAUX

**Mme le Maire** : il s'agit d'une information, avec une présentation par vidéoprojection. Une partie des informations qui vont vous être données paraîtra dans le prochain "le Fonsorbais" afin que les Fonsorbais sachent un peu ce que font les agents municipaux qui sont payés, entre autres, par leurs impôts.

La Directrice Générale des Services : l'objectif du rapport d'activité est la transparence sur les activités des services, et c'est aussi laisser une trace dans les archives de la commune.

### Les services en 2016

- 198 agents, y compris les contractuels
- intégration de 3 compétences du SIVOM : gymnases, portage des repas et hydraulique agricole
- 6 pôles d'activités
  - Administration
  - Culture
  - Jeunesse-sport
  - Sécurité-prévention
  - Social
  - Services techniques
- au service de 12 024 habitants

La Directrice Générale des Services détaille les données chiffrées de chacun de ces pôles.

### Pôle Administration

- accueil-courrier
- secrétariat général
- secrétariat du Conseil Municipal
- finances
- ressources humaines
- marchés/subventions
- état civil
- juridique
- élections
- acquisitions/ventes
- scolaire/régies
- gestion des assurances
- urbanisme
- travaux
- communication
- développement durable
- informatique
- développement économique/emploi

### Pôle Culture

- médiathèque
- ludothèque
- programmation culturelle
- archives

### Pôle jeunesse-sport

- jeunesse
- CLAS (*Contrat Local d'Accompagnement Scolaire*)
- sport

### Pôle sécurité-Prévention

- Point Ecoute des Jeunes et des Familles
- CLSPD (*Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance*)
- Police Municipale

### Pôle Services Techniques

- espaces verts
- voirie
- bâtiments
- festivités
- locations
- travaux divers
- diagnostic organisationnel
- entretien
- navette municipale

**Mme le Maire** : une charge de travail conséquente pour l'ensemble des services, avec des services rendus indéniables et une implication pour la plupart d'entre eux très significative, et, à ce titre-là, nous les remercions pour le travail qu'ils effectuent, pour leur présence. Avez-vous des remarques sur ce rapport ?

**Mme Bobo**, du groupe Majoritaire : nous ne parlons pas du CCAS ?

**Mme le Maire** : non, nous n'en parlons pas, mais nous aurions pu effectivement le faire. Le CCAS est une entité spécifique, mais pour autant il mériterait d'être présenté en Conseil Municipal ...

**Mme Bobo** : ... ce sont tout de même des agents de la commune ...

**Mme le Maire** : il est présenté au sein du CCAS, mais il serait tout à fait intéressant que vous en ayez tous connaissance, sachant que ce sont également, et malheureusement des services de plus en plus sollicités. Nous le présenterons lors d'un prochain Conseil Municipal.

**La Directrice Générale des Services** : il n'est pas terminé, mais il est vrai qu'il n'était pas prévu de le présenter. Nous le ferons.

#### 5 - AVENANT N° 1 - MARCHÉ DE REMPLACEMENT DE MENUISERIES DANS DIVERS BATIMENTS (délibération n° 2017-129)

**Mme le Maire** : le marché de remplacement de menuiseries dans divers bâtiments a été attribué à la société AREXIS par délibération du 4 mai 2017.

Il est proposé de signer un avenant n° 1 pour le lot n° 1 "groupe scolaire du Trépadé" pour prévoir des châssis ouvrants dans certains locaux pour lesquels il était prévu des châssis fixes à l'école maternelle du Trépadé. Le montant de l'avenant est de 11 310 € HT, soit 13 572 € TTC.

Nous avons apporté ce correctif car il était dommage de ne pas pouvoir ouvrir complètement les fenêtres, sachant que l'ouverture était partielle. A faire des travaux, autant les faire correctement, même pour un coût supplémentaire de 11 310 € HT. Vu le montant initial du marché, il aurait été dommage de ne pas apporter cette amélioration.

Aussi, le nouveau montant de ce lot n° 1 serait le suivant :

LOT N° 1 - groupe scolaire du Trépadé	MONTANTS H.T.
Marché initial	235 357,75 €
Avenant n° 1	11 310,00 €
Total:	246 667,75 €

Le montant initial du marché public de travaux pour le remplacement de menuiseries dans divers bâtiments communaux est de 303 007,25 € HT soit 363 608,70 € TTC. Le nouveau montant de ce marché s'élèverait donc à 314 317,25 € HT, soit 377 180,70 € TTC. Avez-vous des questions sur cet avenant ?

**M. Lorrain** : je vois deux montants initiaux : un montant initial de 235 357,75 €, et l'autre est de 303 007,25 €.

**Mme le Maire** : le montant de 235 357,75 € HT ne concerne que le lot n° 1 "groupe scolaire du Trépadé". En fait, les travaux de remplacement de menuiseries ne concernent pas uniquement le Trépadé, d'autres lots sont concernés. Donc, le montant global du marché, qui s'élevait à 363 608,70 € TTC, s'élève désormais, avec cet avenant n° 1, à 377 180,70 € TTC. L'avenant ne porte que sur les menuiseries de l'école maternelle du Trépadé.

**Mme le Maire** propose au Conseil Municipal d'approuver la signature de l'avenant n° 1 pour le lot n° 1 "groupe scolaire du Trépadé" du marché public de travaux pour le remplacement de menuiseries dans divers bâtiments communaux, pour un montant HT de 11 310,00 €.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

#### 6 - VENTE DE VÉHICULES PAR ENCHÈRES SUR INTERNET (délibération n° 2017-130)

**Mme le Maire** : suite à l'étude portant sur l'optimisation de la flotte automobile menée avec le Conseil des Sages, et à la livraison de deux véhicules électriques pour les services administratifs et urbanisme, il est proposé de procéder à la vente de trois véhicules par enchères sur Internet, à savoir :

VÉHICULES	DESCRIPTIF	MISE A PRIX
Berline Citroën C3	Année : 2006 Kilométrage : 83 500	2 300,00 €
Berline Peugeot 206	Année : 2004 Kilométrage : 70 000	1 500,00 €
Berline Peugeot 306 break - non roulante	Année : 1998 Kilométrage : 175 310	700,00 €

Pour ce faire, la vente sera lancée sur la plateforme de courtage aux enchères par Internet, AGORASTORE, retenue par délibération du 29 avril 2013.

L'objectif est donc de s'équiper de véhicules non polluants

**M. Gaubert** : je souhaiterais que soit clarifié le rôle du Conseil des Sages. Je vois effectivement sur la Note Explicative de Synthèse "... l'optimisation de la flotte automobile menée avec le Conseil des Sages". J'ai compris, au travers du rapport d'activité, que les services techniques avaient été associés à cette optimisation, mais quel est le rôle du Conseil des Sages, quel est son apport ?

**Mme le Maire** : il a un rôle strictement consultatif ...

**M. Gaubert** : ... nous avons l'impression que ses membres sont partie prenante, mais qu'ils sont aussi décideurs ...

**Mme le Maire** : ... non, absolument pas, ils ne sont pas décideurs. Les décideurs ne sont pas les membres du Conseil des Sages, ni sur ce sujet, ni sur un quelque autre sujet que ce soit. Ils apportent une réflexion sur certains dossiers. Ils ont eux-mêmes pris l'initiative de travailler sur certains sujets, notamment pour la mutuelle "ma commune, ma santé" ou pour le site "mon p'ti voisinage". Ils nous éclairent sur certains sujets parce que ce sont des gens compétents, mais pour autant ils ne sont pas décideurs. La décision se prend au sein du Conseil Municipal, pas au sein du Conseil des Sages.

**Mme Voisin**, Adjointe déléguée au secteur "implication citoyenne-communication" : le rôle du Conseil des Sages est effectivement de travailler en collaboration avec, éventuellement, nos services, ou seul, d'être force de proposition, d'être ressource pour justement travailler sur un dossier. En l'occurrence, il était intéressé pour étudier la flotte automobile, et a donc travaillé sur ce dossier ; ses membres ont proposé leur réflexion, la décision se prendra après. Leur rôle consiste à apporter un élément de réflexion.

**Mme le Maire** : cela ne va pas au-delà. Nous en reparlerons tout à l'heure.

**M. Gaubert** : je ne mets pas du tout en cause le rôle du Conseil des Sages, mais je voulais savoir à quel niveau était leur contribution et leur niveau de décision. C'est tout. Il y a un apport, c'est bien, c'est utile, nous pouvons donc continuer à travailler avec eux. Ils ont travaillé sur d'autres sujets, un excellent travail a été fait. Mais il s'agissait surtout de connaître leur positionnement. Nous en avons parlé lorsque vous avez créé les Conseils Participatifs ; nous ne voulions effectivement pas arriver à ce qu'il y ait une substitution aux Elus, au rôle des agents et des services concernés ; les Elus restent décideurs.

**Mme Voisin** : bien entendu. D'ailleurs, ce ne sont pas du tout leurs propos. Ils ont envie d'être force de proposition ou de participer aux travaux de réflexion, mais absolument pas de décider. Ils veulent simplement pouvoir apporter leur "pierre à l'édifice", leurs réflexions. Eux-mêmes ne cherchent pas du tout à avoir un quelconque pouvoir de décision.

**Mme Rangoly** : combien sont-ils de participants au sein du Conseil des Sages ?

**Mme le Maire** : cela dépend des dossiers qu'ils traitent. Mais, c'est plutôt un effectif réduit, ce qui est regrettable. En fonction des dossiers, ils sont deux, trois, ou quatre éventuellement. Chacun est intéressé tout particulièrement par un dossier, mais pour autant un échange a lieu entre eux, et nous pouvons regretter qu'ils ne soient pas plus nombreux.

**Mme Voisin** : ils sont d'ailleurs prêts à accueillir de nouveaux membres ; si vous en connaissez, je pense qu'ils en seront ravis.

**Mme Rangoly** : lorsque nous avons discuté de la fonction de "Sage", quand l'idée avait été soumise de créer ces Conseils, il me semble qu'il avait été dit, pour celui-ci en particulier, que tout le monde ne pouvait pas être "Sage".

**Mme Voisin** : oui, ils doivent expliquer les compétences qu'ils souhaitent mettre à disposition pour cette instance de réflexion, bien entendu. Mais, vous pouvez connaître des personnes compétentes qui seraient intéressées. C'était le sens de ma réflexion.

**Mme le Maire** : pour autant, nous ne leur faisons pas passer d'examen, je vous rassure.

Il vous est également proposé de m'autoriser à vendre l'ensemble des véhicules selon le prix enchéri final. Ce dossier a été examiné par la commission des finances qui s'est réunie le 29 juin 2017.

Quatre autres véhicules électriques ont été commandés pour remplacer quatre voitures des services techniques et du service entretien. Il est également prévu de remplacer l'une des voitures de la Police Municipale.

Les 50 % de la flotte actuelle ont plus de dix ans, dont 25 % ont plus de quinze ans. L'objectif de passer en véhicules récents électriques est de baisser les frais de fonctionnement tout en répondant aux valeurs du développement durable. L'achat de véhicules électriques permet de bénéficier d'une prime à la casse de voitures diesel de plus de dix ans ; dans ce cadre, le montant attendu est de 58 352 €, ce qui est loin d'être négligeable.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la vente des trois véhicules ci-dessus décrits via la plateforme de courtage aux enchères par Internet dénommée "AGORASTORE.FR", et de l'autoriser à procéder à cette vente au prix de la dernière enchère.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

#### 7 - RÉGULARISATION DE LA CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE CC N° 159 AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE (délibération n° 2017-131)

M. Marin, Adjoint délégué au secteur "aménagement du territoire-urbanisme-VRD-patrimoine communal" : la municipalité précédente avait acté, par délibérations des 30 avril et 26 août 2002 et 10 juillet 2008, la cession auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne des parcelles affectées au collège de Cantelauze. Cette cession avait été actée à l'euro symbolique.

Cependant, suite à une vérification cadastrale effectuée par le Service des Affaires Foncières/Patrimoine Immobilier du Conseil Départemental, il apparaît que la parcelle cadastrée CC n° 159 d'une superficie de 340 m<sup>2</sup>, sur laquelle est implanté un des bâtiments du collège de Cantelauze construit par le Département est restée propriété de la commune de Fonsorbes.

Aussi, il est proposé de régulariser cette situation en actant le principe de la cession de la parcelle cadastrée CC n° 159 à l'euro symbolique auprès du Conseil Départemental.

L'acte de vente sera effectué par acte administratif rédigé par les services du Département et les frais de publication seront à la charge du Conseil Départemental.

Le plan était annexé à la convocation.

Mme le Maire : il s'agit donc d'une régularisation. Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de régulariser la cession de la parcelle cadastrée CC n° 159 ci-dessus décrite pour l'euro symbolique auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

#### 8 - DONNÉES CHIFFRÉES DE 2016 DE LA DÉLINQUANCE

M. Franchina, Conseiller délégué à la tranquillité publique : suite à la rencontre organisée entre le Point Ecoute Jeunes et des Familles et la Gendarmerie de Saint-Lys, il nous a été communiqué les données chiffrées de 2016 sur la délinquance, à savoir qu'il a été répertorié les faits suivants :

- 99 atteintes aux personnes, en majorité des violences intrafamiliales
- 205 atteintes aux biens (vols, dégradations, destructions, ...) :
  - 68 cambriolages (pour l'ensemble de la commune, il n'y a pas de zone précisément touchée), dont, entre autres :
    - 61 en résidences principales, principalement le jour, en matinée, en semaine
    - 4 en locaux professionnels et commerciaux, principalement la nuit
    - 1 en résidence secondaire

Pour ces 68 cambriolages, il est à noter que deux protagonistes ont été interpellés par les Gendarmes ; l'un était l'auteur de 31 cambriolages, l'autre de 16. Ils sont donc responsables de plus de la moitié des cambriolages de l'année dernière.

- 68 vols liés à l'automobile, plutôt la nuit, dont :
  - 37 vols à la roulotte
  - 5 vols d'accessoires

- 12 vols de deux-roues motorisés
- 14 vols de véhicules
- 23 destructions et dégradations
- 17 escroqueries et abus de confiance
- 4 faits de recels
- 9 atteintes aux personnes
- 16 faits de stupéfiants

**Mme le Maire** : suite à la réception organisée la semaine dernière pour le départ du Lieutenant Pogolotti, qui commandait la Brigade de Gendarmerie de Saint-Lys/Plaisance du Touch et qui sera remplacé à compter du 1<sup>er</sup> août par le Lieutenant Savoya, nous avons eu l'occasion d'échanger sur ces chiffres avec le Colonel Garance qui commande la Brigade de tout le secteur du Mirail, qui couvre le secteur de Fonsorbes/Saint-Lys/Plaisance du Touch. Ils étaient très satisfaits des résultats, certes 68 cambriolages, ce sont 68 cambriolages de trop, mais rapportés aux 5 000 résidences de la commune, cela représente un pourcentage extrêmement réduit. Nous avons eu la chance sur Fonsorbes d'échapper à l'arrivée de bandes organisées qui ont occasionné d'importants dégâts sur Plaisance du Touch, ou la Salvetat Saint-Gilles ; mais nous n'en sommes pas à l'abri. Que ce soit en 2015 ou 2016, il y a eu à peine un plus d'un cambriolage par semaine.

**M. Gaubert** : je note votre satisfaction. J'allais effectivement demander si Fonsorbes était une zone à risques, mais il semblerait qu'elle ne le soit pas plus que d'autres. Néanmoins, il faut savoir qu'il y a tout de même des éléments extérieurs que nous ne maîtrisons pas, comme vous dites ...

**Mme le Maire** : ... c'est ce que je vous dis ...

**M. Gaubert** : ... il y aura un moment où une bande sévira et fléchera la commune, nous serons au même niveau que d'autres communes. Nous ne le souhaitons pas, mais ce sont des éléments extérieurs que nous ne maîtrisons pas.

**Mme le Maire** : oui, mais nous en avons bien conscience, M. Gaubert. Nous ne tirons pas de gloire du fait qu'il n'y ait eu "que" 68 cambriolages. Nous savons que nous n'en sommes pas à l'abri, ni les autres. Plaisance du Touch en a été victime, nous ne pouvons donc pas incriminer le fait qu'il n'y ait pas une caserne de Gendarmerie sur site puisqu'elle est située sur cette commune. Donc, cet argument-là, nous l'entendons aussi. Si nous avions une Gendarmerie sur Fonsorbes, ce serait différent, cet argument-là n'est pas recevable, pour preuve les résultats de la criminalité sur la commune de Plaisance du Touch, certes un peu plus importante que la nôtre, et nos chiffres.

**M. Gaubert** : d'autre part, l'ancienne Majorité avait initié, quelques années auparavant, une séance du Conseil Municipal consacrée à la sécurité. Pourrions-nous, à un moment ou un autre, avant la fin du mandat, avoir la présence des Gendarmes pour peut-être analyser la situation de façon plus globale, éventuellement au niveau cantonal ?

**Mme le Maire** : tant que le Lieutenant Pogolotti, qui avait une connaissance parfaite du secteur, était en poste, nous pouvions l'envisager. Quittant le secteur le 13 juillet prochain, ce ne sera donc pas possible avec lui. Avant de faire venir son successeur, il faudra tout de même que ce dernier prenne connaissance de ce qu'est le secteur. Cela paraît donc peu probable en 2017. Sur 2018, pourquoi pas. S'il est aussi à l'écoute que l'était le Lieutenant Pogolotti, il n'y a aucun doute sur le fait qu'il se déplacera. Mais, laissons-le arriver, laissons-le prendre connaissance de ce qu'est ce secteur de l'ouest toulousain.

**M. Gaubert** : oui, j'ai précisé "avant la fin du mandat".

**Mme le Maire** : d'accord. Cela lui laisse le temps de s'installer. Il n'y a pas de problème sur ce point. Nous avons sollicité les services de Gendarmerie pour l'organisation d'une réunion sur la participation citoyenne : le Lieutenant Pogolotti nous avait répondu que ce n'était pas possible, du fait des élections, de le faire avant le 18 juin ; et puis, il quitte le secteur. Nous avons donc évoqué la possibilité de l'organiser avec un de ses subordonnés, mais manifestement la volonté serait de l'animer par le Lieutenant Savoya. Nous allons donc attendre que celui-ci ait pris ses fonctions, et espérons pouvoir organiser le plus rapidement possible cette réunion avec les deux quartiers qui en ont fait la demande.

Ce n'était qu'une information.

#### **9 - CRÉATION DE POSTES - AVANCEMENTS DE GRADE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (délibération n° 2017-132)**

**M. Lascret**, Conseiller délégué au secteur "ressources humaines-dialogue social" : les dossiers relatifs au personnel communal ont été examinés par la commission du personnel réunie le 19 juin 2017 et le Comité Technique réuni le 29 juin 2017.

Il est proposé de créer les postes suivants suite à des avancements de grade, et de modifier le tableau des effectifs :

Filière administrative

- 2 agents ont été admis à l'examen d'Adjoint Administratif principal 2<sup>nd</sup>e classe organisé en début d'année par le Centre de Gestion 31 (CG 31). Les dossiers de ces agents seront soumis à la Commission Administrative Paritaire (CAP) du CG 31 du 9 octobre prochain. Aussi, il est proposé de nommer ces agents sur le nouveau grade à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, et donc de :
  - créer 2 postes d'Adjoint Administratif principal 2<sup>nd</sup>e classe à 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 (services Police Municipale et Ressources Humaines)  
Les fermetures de poste seront prévues en fin d'année, après la décision de la CAP.
- 1 agent prétend à un avancement au grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe. Le dossier de cet agent a été soumis à la CAP du CG 31 du 21 juin dernier. Aussi, il est proposé de nommer cet agent sur le nouveau grade à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, et donc de :
  - créer 1 poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 (service comptabilité)

**M. Lorrain** : pour les 2 premiers agents, ce sera soumis au CG 31 le 9 octobre prochain. Donc, nous le votons avant que ce soit soumis ?

**M. Lascret** : oui. C'est suite à l'admission à l'examen. Nous avons toujours dit que dans ce cas-là nous promovions les agents au grade lié à l'examen.

**M. Lorrain** : mais nous n'avons pas les réponses.

**Mme le Maire** : oui, nous avons pris l'engagement que, dès que les agents seraient reçus à un concours ou à un examen, nous les nommerions. J'espère que la CAP répondra favorablement.

**M. Lascret** : ce n'est qu'une formalité.

**Mme le Maire** : oui, la Directrice des Ressources Humaines précise que ce n'est qu'une formalité puisque les quotas sont respectés.

**M. Lorrain** : donc, sur ce point là, le CG ne sert à rien ; nous pouvons le dire.

**M. Gaubert** : si je comprends bien, les postes sont ouverts par le Centre de Gestion au nom de la commune, c'est ça ?

**Mme le Maire** : non, c'est la commune qui ouvre les postes ...

**M. Gaubert** : ... c'est la commune qui fait la demande de création de postes, et le Centre de Gestion les valide ?

**M. Lascret** : le Centre de Gestion organise le passage de grade.

**M. Gaubert** : pour cet examen d'Adjoint Administratif, ces postes sont-ils demandés par la commune ou sont-ils publiés par le Centre de Gestion ?

**La Directrice des Ressources Humaines** : lorsque le Centre de Gestion organise un concours ou un examen, c'est le même principe : 6 mois, voire 1 an auparavant, il a appelé toutes les collectivités à se prononcer sur le nombre de postes potentiellement ouvrables sur leur commune, pour tel ou tel grade, par concours, par examen professionnel, par promotion interne. Nous répondons au fur et à mesure, actuellement nous répondons pour l'année 2018. Que nous ayons déclaré le poste ouvrable ou pas, les agents passent leur concours ou examen. S'ils sont reçus, le Centre de Gestion nous notifie qu'ils sont inscrits sur liste d'aptitude. Cela signifie qu'il a au préalable vérifié que l'agent pouvait occuper le grade pour lequel il avait concouru. Les résultats nous sont communiqués, à charge pour nous de les présenter au Comité Technique et de saisir en suivant la CAP (ou au préalable suivant ses dates car la CAP a lieu tous les 2 ou 3 mois). Du fait des vacances, la prochaine CAP a été fixée au 9 octobre prochain, sachant que nous devons lui envoyer les documents plus de 6 semaines avant, soit courant août. Cependant, il n'y a pas de Conseil Municipal prévu sur ce mois-là, c'est la raison pour laquelle nous présentons ce point aujourd'hui. Une fois que nous avons saisi la CAP pour un concours ou un examen, il s'agit effectivement d'une simple formalité administrative ; il n'y a plus de pertinence à avoir puisque le Centre de Gestion a déjà vérifié si l'agent pouvait prétendre au grade, et nous avons prouvé que nos quotas étaient conformes. Nous envoyons les documents, mais c'est une simple formalité.

**M. Lascret, qui reprend ses explications :**

- créer 1 poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 (service comptabilité)
- et de fermer 1 poste de rédacteur principal 2<sup>nde</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>, à la même date, puisque le dossier est passé à la CAP du 21 juin dernier

Filière technique

- 7 agents prétendent à un avancement au grade d'Agent de Maîtrise Principal. Les dossiers de ces agents ont été soumis à la CAP du CG 31 du 20 février et du 21 juin derniers. Aussi, il est proposé de nommer ces agents sur le nouveau grade à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, et donc de :
  - créer 7 postes d'Agent de Maîtrise Principal à 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 (2 agents du service entretien et 5 agents des services techniques)
  - et de fermer 7 postes d'Agent de Maîtrise à 35/35<sup>ème</sup>, à la même date, sachant que la CAP a déjà eu lieu
- 9 agents prétendent à un avancement au grade d'Adjoint Technique principal 1<sup>ère</sup> classe. Il s'agit de 3 agents du service entretien et de 6 agents des services techniques. 4 dossiers ont été soumis à la CAP du CG 31 du 21 juin dernier, ces agents remplissant déjà les conditions. 5 dossiers seront soumis à la CAP du 9 octobre prochain, les agents ne remplissant les conditions qu'à compter du 20 décembre prochain. Aussi, il est proposé de nommer les 4 premiers agents sur le nouveau grade à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, et donc de :
  - créer 4 postes d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017
  - nommer les 5 autres agents sur le nouveau grade à compter du 20 décembre 2017, et donc de :
    - créer 1 poste d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe à 32.5/35<sup>ème</sup>, à compter du 20 décembre 2017
    - créer 4 postes d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 20 décembre 2017

Les fermetures de poste seront prévues en fin d'année, après décision de la CAP.

**M. Gaubert :** aujourd'hui, nous votons pour la totalité des postes, y compris pour ceux à ouvrir ?

**M. Lascret :** pour les postes à ouvrir et ceux à fermer pour lesquels la CAP a déjà été saisie.

**M. Gaubert :** nous n'aurons donc pas besoin de revoter après la CAP du mois d'octobre ?

**M. Lascret :** non. En fin d'année, nous aurons à voter pour les fermetures de postes qui passeront à la CAP du mois d'octobre.

**M. Gaubert :** pour les 5 agents qui ne peuvent prétendre à leur nouveau grade aujourd'hui, qui pourront n'y prétendre qu'en octobre, y aura-t-il une décision du Conseil Municipal ou actons-nous aujourd'hui les postes ouverts, les postes à ouvrir ?

**M. Lascret :** nous actons aujourd'hui les postes à ouvrir à compter du 20 décembre 2017.

**M. Gaubert :** nous ouvrons les 9 postes ?

**M. Lascret :** oui.

**M. Gaubert :** c'est tout ce que je voulais savoir.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer les postes ci-dessus détaillés.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**10 - CRÉATION DE CONTRATS D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF - SERVICE JEUNESSE (délibération n° 2017-133)**

**M. Lascret :** dans le cadre des activités du service jeunesse durant les vacances d'été 2017, il est proposé de créer des Contrats d'Engagement Educatif :

- 4 Contrats d'Engagement Éducatif pour une durée de 15 jours travaillés, du 7 au 28 juillet, afin d'assurer l'accueil au CAJ et au club préados

- 1 Contrat d'Engagement Éducatif pour une durée de 3 jours travaillés, les 13, 20 et 27 juillet, afin d'assurer l'accueil au club préados
- 3 Contrats d'Engagement Éducatif pour une durée de 13 jours travaillés, du 16 août au 1<sup>er</sup> septembre, afin d'assurer l'accueil au club préados
- 1 Contrat d'Engagement Éducatif pour une durée de 1 jour travaillé, le 24 août, afin d'assurer l'accueil au club préados
- 1 Contrat d'Engagement Éducatif pour une durée de 4 jours travaillés, les 24 juillet, 24, 28 et 29 août afin d'assurer l'accueil au club préados

4 de ces contrats sont prévus pour pallier d'éventuelles absences maladie, 2 en juillet et 2 en août. Ils ne seront donc pas actés si les présences sont respectées.

Ces contrats peuvent être proposés à toute personne qui participe occasionnellement à des fonctions d'animateur dans un accueil collectif de mineurs, notamment pendant les vacances scolaires. Un tarif de 63 €/jour et par animateur, charges comprises, est appliqué par la commune.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Mme Rangoly : je relève, je m'étonne un peu de la précarité de ces emplois, quelques jours par ci, par là.

Mme le Maire : et comment faisons-nous ? Cela veut dire que vous voulez que nous embauchions des animateurs à temps complet sur juillet et août alors que les besoins n'y sont pas ?

....

Mme le Maire : vous ne répondez pas à la question ? ... Vous n'avez pas la réponse manifestement.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer les Contrats d'Engagement Éducatif ci-dessus détaillés.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

## 11 - MISE EN ŒUVRE DES PRÉCONISATIONS SUITE AU DIAGNOSTIC FONCTIONNEL DU SERVICE ENTRETIEN

M. Lascret : il s'agit d'une information. Pour rappel, 4 axes principaux se dégagent à l'issue du diagnostic fonctionnel du service technique :

1. Adapter la capacité de travail à la charge réelle : ce point a été travaillé sur 2 axes :
  - une charte d'entretien a été réalisée pour les 3 écoles primaires. Cette charte prévoit notamment d'uniformiser aux 3 écoles les tâches à réaliser dans le cadre du nettoyage des classes. Elle préconise également une attention particulière du corps enseignant et des enfants au travail réalisés par les agents.
  - un contrat de prestation de service a été passé avec la société GIMN'S pour l'entretien de bâtiments particulièrement contraignants en terme de surface et de degrés de propreté.
2. Faire passer le statut de référents à un statut de chef d'équipe : les fiches de poste ont été modifiées en ce sens, et les chefs d'équipe ont bénéficié d'une formation de management en mai (service entretien et services techniques)
3. Revoir l'organigramme afin de faciliter le pilotage de l'ensemble des effectifs en créant 3 pôles entretien rattachés à une école : la chef d'équipe du Trépapé a été recrutée en interne. Donc, le responsable de service n'a plus en direct que les 3 chefs d'équipe et quelques agents qui n'interviennent que sur des bâtiments communaux.
4. Instaurer des rituels au sein des équipes pour faciliter la communication interne : le responsable de service a également bénéficié d'une formation management spécifique pour les responsables, organisée en juin. Des réunions de services sont organisées régulièrement entre les chefs d'équipe et le responsable de service. Une des réalisations issues de ces réunions est la répartition des heures de travail des agents qui intervenaient sur les bâtiments externalisés ; elles ont été réparties sur les locaux nécessitant un entretien.

Mme le Maire : avez-vous des remarques, ou souhaitez-vous des explications complémentaires ?

M. Gaubert : c'est une évaluation réalisée certainement au niveau des instances du Comité Technique ? Peut-être au moment du bilan social ?

Mme le Maire : il me semble que c'est intéressant, que cela participe à la qualité des relations que nous avons avec les représentants syndicaux. En ce qui me concerne, il n'y a pas de problème.

**12 - S.M.T.C.**

M. Baë, Adjoint délégué au transport : il s'agit d'une information : l'enquête publique pour le Projet Mobilités 2020-2025-2030 est prévue du 4 septembre au 10 octobre 2017. Le dossier d'enquête sera consultable sur le site internet du SMTC et sous format papier au siège du SMTC et des Communautés de Communes de la Save au Touch et des Coteaux de Bellevue. 12 permanences seront assurées par la commission d'enquête ; 5 réunions publiques d'échange et d'information sont prévues.

D'autre part, le SMTC nous a informés de la modification de la grille de tarifs : les tarifs sont maintenant calculés sur la base des ressources pour les seniors, les jeunes, les demandeurs d'emploi et les personnes à mobilité réduite.

Concernant les permanences, celle qui nous concerne aura lieu à la Mairie de Plaisance du Touch le jeudi 7 septembre, de 15 h à 18 h. Concernant la réunion publique, elle aura lieu comme d'habitude à Muret, salle Satgé, le jeudi 14 septembre, de 20 h à 22 h. Ce sera une réunion intéressante.

**13 - CONSEIL DÉPARTEMENTAL - DISPOSITIF RELATIF A LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS PUBLICS POUR LES PERSONNES AGÉES (délibération n° 2017-134)**

Mme Hernandez, Adjointe déléguée au secteur "affaires sociales-prévention-sécurité" : suite à la loi NOTRe, un arrêté préfectoral a été pris le 24 novembre 2016 pour la dissolution du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA), avec une prise d'effet au 31 août 2017.

Aussi, il est proposé de signer une convention avec le Conseil Départemental pour le dispositif relatif à la gratuité des transports publics pour les personnes âgées de plus de 65 ans non imposables, en remplacement des actions menées par ce syndicat. Les courriers et le projet de convention étaient annexés à la convocation. Il sera donc reconduit 24 transports gratuits à utiliser sur une année.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec le Conseil Départemental pour le dispositif de gratuité des transports publics pour les personnes âgées.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**14 - CONVENTION AVEC LE C.A.U.E. ET L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE (délibération n° 2017-135)**

Mme le Maire : lors d'une des rencontres organisées en Mairie avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), avait été évoquée la possibilité que les études relatives au centre-ville soient également menées par une quinzaine d'étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture (ENSA) de Toulouse. En plus d'avoir une réflexion sur le centre-ville, ils s'intéresseront peut-être à d'autres secteurs de la commune. Il leur appartiendra de voir ce qui sera le plus pertinent, ce qui les interpellera, ce qui pourra éventuellement faire que la réflexion qu'ils proposeront puisse nous intéresser, ou du moins nous ouvrir les yeux sur une problématique que nous n'avions peut-être pas vue.

Ils débiteront l'étude à Fonsorbes le 21 septembre prochain, et présenteront l'étude finalisée en janvier 2018. Nous ayant demandé la mise à disposition d'une salle et de matériel, nous leur attribuerons la salle d'expositions, ainsi qu'un vidéoprojecteur et un écran.

Aussi, ils nous demandent de signer un avenant annuel à la convention cadre signée entre le CAUE et l'ENSA, avec une participation financière de la commune à hauteur de 2 000 € pour la participation au financement d'une publication restituant les travaux.

Je trouve cela tout à fait pertinent dans le sens où nous aurons un regard extérieur, jeune. Nous faire réfléchir différemment, nous apporter des éléments qui ne nous auraient pas interpellés, il est de l'intérêt de la commune d'avoir ces regards croisés de professionnels, d'étudiants.

Je vous propose donc de signer un avenant annuel à la convention cadre signée entre le CAUE et l'ENSA. Avez-vous des questions ou des remarques ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de signer un avenant annuel à la convention cadre signée entre le CAUE et l'ENSA.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

## 15 - SIVOM DU CANTON DE SAINT-LYS - MODIFICATION DES MODALITÉS DE DISSOLUTION (délibération n° 2017-136)

**Mme le Maire** : il est proposé, suite à la réunion du Conseil Syndical du SIVOM du canton de Saint-Lys, de modifier la délibération adoptée le 20 juin 2017 afin de prendre en compte une modification relative à la répartition des biens mobiliers. Effectivement, à la lecture de la délibération du SIVOM, la commune de Bragayrac a demandé une correction car une seule climatisation lui avait été affectée, et non deux.

Le projet de délibération était annexé à la convocation, sachant que les pourcentages de répartitions restent inchangés, à savoir ceux votés au Conseil Municipal précédent. Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les modalités de dissolution du SIVOM du canton de Saint-Lys pour la raison ci-dessus précisée.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

## 16 - LE MURETAIN AGGLO

### SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique)

**Mme le Maire** : lors du dernier Conseil Communautaire, qui s'est tenu la semaine dernière à Labastidette, est intervenue Mme Annie Vieu, Vice-Présidente du Conseil Départemental et Présidente du Syndicat Mixte Ouvert gérant l'aménagement numérique. A la question qui lui a été posée sur la date espérée pour une mise en œuvre sur le secteur, la réponse a été 2020.

Nous avons désigné les représentants du Muretain Agglo pour siéger au sein du Syndicat Mixte Ouvert, Mme Krier en fait partie. Je n'ai donc pas de doute sur le fait qu'elle saura défendre les intérêts de la commune.

### Comptes Administratifs / Comptes de Gestion

**Mme le Maire** : nous avons voté l'ensemble des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion des trois collectivités initiales, à savoir la Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo, la Communauté de Communes Axe Sud et la Communauté des Communes Rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle. Les représentants de ces ex-collectivités ont chacun voté leurs Comptes Administratifs et de Gestion, les autres s'étant abstenus puisqu'ils n'étaient pas partie prenante.

### Les statuts

**Mme le Maire** : les statuts ont été adoptés, avec des modifications concernant les services enfance et restauration. Pour ces deux compétences, une convention de gestion a été signée entre la Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo et les six communes de la Communauté des Communes Rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle pour la restauration, et avec les quatre communes de l'ex Communauté de Communes Axe Sud pour l'enfance. Ces conventions courent du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre, avec un transfert des compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'objectif étant une pérennité du service avec les personnels toujours sous la responsabilité des communes, mais avec une compétence prise par le Muretain Agglo au 1<sup>er</sup> septembre.

**Mme De Coux**, du groupe Majoritaire : par rapport à la restauration collective, est-ce que ce sera la cuisine centrale d'Eaunes qui cuisinera les repas ?

**Mme le Maire** : non. Nous restons sur l'organisation telle qu'elle était jusqu'à présent. La cuisine centrale d'Eaunes continuera à préparer les repas pour les seize communes de l'ex Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo. Les communes des ex Communauté de Communes Axe Sud et Communauté des Communes Rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle sont livrées par la cuisine de Roques sur Garonne. Pour cette année, c'est ainsi. Les menus seront identiques pour toutes les communes, avec bien entendu des commandes groupées, mais cuisinés sur deux sites. Nous pouvons penser qu'une réflexion sera menée au fil des années pour un regroupement sur un seul site de même type de production : peut-être l'enfance d'un côté, et la petite enfance de l'autre. Je sais qu'une réflexion est en cours sur le sujet. Il est évident que l'objectif est d'être le plus efficace possible dans la production.

**Gémapi** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Mme le Maire : demain, lors du Bureau Communautaire, une réflexion sera lancée sur la Gémapi, qui est un gros souci pour toutes les collectivités, à savoir que les ménages devront payer une nouvelle taxe. Son montant pourra s'élever jusqu'à 40 € par personne, montant colossal sachant que l'Etat se désengage totalement de tout ce qui concerne la gestion des cours d'eau. Il semblerait que les syndicats existants continueraient d'exister via un regroupement afin d'éviter que chacun gère des cours d'eau du territoire ; cependant, chacun garderait ses propres compétences, et nous serions éventuellement en représentation de substitution. Cette réflexion devra rapidement avancer car il faudra que nous connaissions, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les compétences de chacun.

**Transports**

Mme le Maire : des discussions sont en cours entre le Muretain Agglo et le SMTC à propos de la participation du Muretain Agglo pour le financement des transports, que ce soit du fonctionnement ou de l'investissement. Ces discussions sont quelques peu tendues, qui ont le mérite d'exister et, surtout, qui semblent ouvrir des perspectives de moindre participation du Muretain Agglo, sachant que nous n'étions pas servis au prorata de nos participations. Normalement, l'adhésion au SMTC devait être signée avant le 30 juin car, du fait de la fusion, le Muretain Agglo n'était plus adhérent à TISSÉO. Mais pour cause de discussions, ça ne l'a pas été. Aussi, une convention a été signée jusqu'au 31 décembre avec l'aval des services de la Préfecture. Nous en sommes là, nos Elus, M. Mandement et M. Suaud, discutent avec les financiers et responsables du SMTC, Mrs Briand et Moudenc, et M. Lattes en tant que Président du SMTC.

**17 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT**

Mme le Maire : aucune décision n'a été prise.

**18 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES**

**Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"**

1. Merci de communiquer les bilans des amendes émises par la Police Municipale pour 2015 et 2016 (en nombre et en montant).

Mme le Maire :

Pour l'année 2015 : 205 timbres amendes, 17 avec le Procès-Verbal Electronique, soit un total de 222 timbres amendes pour un montant de 6 413 €.

Pour l'année 2016 : 391 timbres amendes pour un montant de 16 194 €.

Les recettes versées sur le budget communal d'investissement, c'est-à-dire ce que l'Etat reverse à la commune puisque c'est ce dernier qui perçoit le paiement des amendes, sont les suivantes :

Amendes de Police :

2013 : 9 704 €

2015 : 10 161 €

2014 : 9 704 €

2016 : 9 038 €

Nous n'avons pas trouvé comment était calculé ce reversement, sachant qu'il prend en compte les amendes dressées par la Police Municipale, mais également celles dressées par la Gendarmerie Nationale. Nous ne connaissons donc pas le nombre d'amendes dressées par chacune d'elles sur Fonsorbes.

*"L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de Police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré. La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement. Une fraction du montant est affectée au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)."*

2. Merci de communiquer les bilans des supports publicitaires communaux (en nombre et en recettes).

**Mme Voisin** : seul le guide pratique de la ville génère une recette publicitaire, justement financé par la publicité. Nous confions le démarchage auprès des commerçants et autres à une régie publicitaire. Cette dernière nous reverse une partie des recettes publicitaires qui permettent de payer le guide pratique. Pour l'année 2017, nous avons récupéré 50 % de la recette, soit 7 335 € HT, dont 6 246 € ont servi à financer la réalisation du guide ; reste donc 1 306,80 € TTC.

Pour les panneaux sucettes, les recettes reviennent à la société gérant ces panneaux, qui, en contrepartie, produit et installe nos affiches communales créées par le service communication.

Groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. Les dernières élections ont vu l'habituel affichage sauvage en dehors des emplacements prévus. Quelle suite est donnée pour ceux n'ayant pas respecté la réglementation ?

**Mme le Maire** : il y a eu nettement moins d'affichage sauvage. Deux partis se sont malheureusement distingués, le Parti Communiste et le Parti "la France Insoumise". Je les cite parce que c'est inadmissible, parce que l'un d'entre eux revendiquait des valeurs écologiques, que manifestement nous n'avons pas en l'occurrence retrouvées. J'ai interpellé la déléguée de la liste "la France Insoumise" (je n'ai pas vu les Communistes) sur le sujet, et lui ai demandé que les militants retirent les affiches qu'ils avaient apposées. Non contents de ne pas les enlever, ils en ont rajoutées. La Police Municipale a photographié les sites en question, une amende sera donc adressée aux candidats.

**M. Gaubert** : à Toulouse, ils avaient envoyé la facture de nettoyage directement aux candidats.

**Mme le Maire** : nous, nous étions juste sur une amende, amende symbolique puisqu'elle n'est que de 17 €. Il aurait fallu, nous le saurons pour les prochaines élections, en espérant que les candidats en seront informés, faire une mise en demeure. Si celle-ci n'est pas respectée, l'amende est nettement plus significative, à savoir de 750 € par emplacement interdit, ce qui donne à réfléchir avant de poser une affiche. Ce qui est extraordinaire, c'est que ces personnes-là ont affiché sur les transfos, sur lesquels nous avons apposé les affichettes portant interdiction d'afficher sous peine d'amende. C'est proprement scandaleux, c'est une conduite que je ne préfère pas qualifier.

**M. Chouard**, du groupe Majoritaire : de plus, il y avait sur les transfos le nom de la personne qui les avait nettoyés lors de l'ancienne campagne des élections Européennes.

**Mme le Maire** : nous donnons donc suite. Ai-je répondu à votre question ?

**M. Perrot** : oui, en partie. Je m'aperçois également, passant tous les jours devant, que les affiches relatives à la précédente élection municipale sont encore apposées sur un transformateur.

**Mme le Maire** : à quel endroit ?

**M. Perrot** : rue des Charmes. C'est quand même affligeant de voir des affiches sur les transformateurs, cela dégrade la vision que nous pouvons avoir de notre ville. Comme vous dites, même après l'élection, ils en ont rajoutées, ce qui est vraiment inadmissible. Malheureusement, cela mériterait une amende plus sévère et d'envoyer la facture de nettoyage.

**Mme le Maire** : nous pouvons envoyer la facture. Pour autant, je ne sais pas quels moyens nous avons pour la faire payer. Ils recevront les amendes, cela ne fait pas de doute.

**M. Perrot** : s'ils en ont encore un stock, s'ils les remettent au fur et à mesure, que va-t-il se passer ?

**Mme le Maire** : il y aura une mise en demeure. S'ils ne nettoient pas immédiatement, l'amende sera de 750 €. Je pense que cela les fera réfléchir.

**M. Gaubert** : il y a deux problèmes : celui de l'affichage sur les panneaux non autorisés, et celui de l'affichage sur divers supports, nombreux et variés, qui ne sont pas respectés. Pour exemple, des affiches sont notamment apposées derrière des panneaux de circulation.

**Mme le Maire** : oui, vous pensez à celles qui se trouvent route de Bragot.

**M. Gaubert** : il y a effectivement le fait de ne pas respecter l'affichage non autorisé, et les autres panneaux pour lesquels il n'y a aucune réglementation, si ce n'est que la commune prenne en charge ou fasse payer le nettoyage.

**Mme le Maire** : nous allons envoyer la facture de nettoyage ; nous vous dirons si la facture a été réglée ou pas. Ils sont faciles à identifier, leur nom est dessus.

2. Point sur le plan de circulation proposé aux comités de quartier, ce dernier semblant déjà alimenter les polémiques.

**Mme le Maire :** le plan de déplacement est travaillé par un prestataire, le cabinet Egis. Il a d'ores et déjà participé à quelques réunions du comité de pilotage. Le Conseil des Sages s'est également emparé du sujet et a soumis son projet à l'ensemble des Conseils de Quartiers. Ce projet lui appartient, ce n'est absolument pas une production de la municipalité. Lorsque je l'ai vu, j'ai pensé qu'il ferait "des vagues" ; effectivement, c'est le cas. Je sais que les retours des Conseils de Quartiers sont globalement négatifs sur les propositions qu'il a émises. Les Conseils de Quartiers seront consultés en septembre, ou octobre, conformément au cahier des charges, par le cabinet Egis. Le travail émis par le Conseil des Sages ne concerne que lui-même, il a le mérite d'exister, je ne vais pas au-delà. Nous ne sommes pas responsables de ce travail. Certains Conseils de Quartiers ont très mal reçu cette proposition, mais pour autant ils peuvent eux-mêmes émettre des propositions.

**Mme Voisin :** nous avons été interpellés par plusieurs Fonsorbais, inquiets suite à la présentation faite par le Conseil des Sages. J'ai envoyé un mail aux Présidents de tous les Conseils de Quartiers en leur rappelant que la présentation du Conseil des Sages ne représentait que son propre travail, et qu'eux-mêmes seraient consultés ultérieurement. Je leur ai rappelé que le cahier des charges mis en place par le cabinet Egis est disponible sur le site E-Civis. Ils peuvent le consulter et en discuter dans leurs quartiers. Effectivement, cela a un peu flambé, mais nous allons essayer de remettre les choses à leur place.

**M. Perrot :** effectivement, comme vous dites, ça a flambé, ça a alimenté énormément de discussions, et surtout de peurs, de craintes, et d'interrogations, notamment comment amener les enfants à l'école et comment revenir. Ce qui m'étonne, c'est que le Conseil des Sages ait donné ce papier sans votre autorisation, sans votre aval. Je suis assez surpris que vous n'ayez pas eu un œil dessus, cela aurait au moins évité toutes ces tergiversations.

**Mme le Maire :** ce qui s'appelle "de la censure". En l'occurrence, ils ont produit un document, c'est leur document, en aucune manière nous y sommes partie prenante. Ils en ont fait une base de travail, elle vaut ce qu'elle vaut. Les Conseils de Quartiers auxquels ils l'ont soumise ont estimé que ce travail ne convenait pas, c'est tout ; c'est une base de réflexion.

**M. Perrot :** j'ai le document sous les yeux : il y était question, ne serait-ce que de mettre en sens unique la rue de la Mairie, ce qui allait déjà à l'encontre d'une délibération adoptée pour les transports entre Saint-Lys et Muret.

**Mme le Maire :** oui, mais c'est leur travail, il leur appartient. Nous n'allons pas faire l'alpha et l'oméga des déplacements sur Fonsorbes. Cela dit, par rapport à ce que vous disiez sur le mécontentement de certains, je n'ai pas de doute sur le fait que le plan de circulation, lorsqu'il sortira, fera des vagues, sachant que pour l'instant personne n'en a connaissance, le travail est en cours. Fatalement, ce plan modifiera fort probablement des sens de circulation, il créera peut-être des sens uniques, les habitudes de certains Fonsorbais devront donc évoluer. Il faudra être en capacité de l'accompagner. D'abord, il n'est pas certain que nous soyons en capacité de le mettre rapidement en place car cela nécessitera sans doute des aménagements de voirie, des panneaux, etc. Cela fera des vagues, nous voyons comment cela s'est passé sur les communes alentours. Chacun verra son intérêt particulier, "midi devant sa porte". C'est-à-dire "j'arrive devant ma porte, dans tous les sens, comme je faisais jusqu'à présent". Il faudra être suffisamment pédagogue et philosophe pour arriver à faire passer un plan de déplacement.

**M. Perrot :** il est indéniable que "ça va faire grincer des dents", tout le monde ne sera pas content, mais au moins ça pourra améliorer la circulation dans Fonsorbes.

**Mme le Maire :** l'objectif est celui-là, améliorer la circulation, et c'est également celui de favoriser les déplacements doux, de sécuriser les déplacements à pieds et à vélo car cette problématique est loin d'être négligeable.

**19 - INFORMATIONS DIVERSES****Déviation de Saint-Lys**

**Mme le Maire** : la semaine dernière, les techniciens de la DVI (Direction de la Voirie et des Infrastructures) sont venus nous présenter l'avancée du dossier concernant ce que l'on qualifie de "déviation de Saint-Lys", avec notamment le tronçon n° 5 qui permettra de rejoindre Génibrat à la RD 632. Le dossier DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) est toujours à la consultation, apparemment en bonne voie. Les compensations environnementales sont colossales, elles représentent 10 % du montant des travaux. Cela a été un important dossier, la DVI est dans l'attente de l'arrêté préfectoral. La commission d'appel d'offres est prévue fin août/début septembre, avec une notification du marché début octobre. La fin des travaux est envisagée pour le quatrième trimestre 2018. Dans un premier temps, il n'y aura que les ronds-points d'entrée et de sortie sur les deux départementales. Ultérieurement, un giratoire sera positionné à la confluence des trois communes de Fonsorbes, Saint-Lys et Fontenilles ; cela se fera dans un deuxième temps car il faut d'abord que les uns ou les autres aient un projet sur le secteur et que nous nous mettions d'accord sur l'emplacement, mais nous savons à peu près où.

**ADDITIF A LA NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE****MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA SALLE DU TRÉPADÉ - AVENANT N° 1 POUR LE LOT N° 8 (délibération n° 2017-137)**

**M. Chouard**, Adjoint délégué au secteur "vie associative-animation de la commune" : vous avez dû recevoir, par courrier électronique, un additif à la convocation de ce soir. C'est le dernier avenant pour la salle du Trépadé. Les dates précises pour les inaugurations seront communiquées lors du prochain Conseil Municipal.

**Mme le Maire** : nous pouvons peut-être en parler aujourd'hui.

**M. Chouard** : oui, effectivement. Je vous propose un avenant supplémentaire pour le marché de travaux de la salle du Trépadé. Il porte sur le lot n° 8 "chauffage-ventilation-climatisation", pour le raccordement final de la prestation chauffage. Nous avons demandé de nombreuses modifications tout au long de ces huit mois de travaux, que ce soit à la demande de l'architecte, de nos services travaux, de nos services techniques. A ce jour, avec les divers avenants actés, le montant du marché s'élève à 786 810,57 € HT. Avec cet avenant, le nouveau montant du marché est de 799 574,52 € HT. Un estimatif de ce montant apparaissait déjà dans le récapitulatif communiqué au Conseil Municipal du 20 juin dernier, et donc le montant définitif de cet avenant amène à un bilan financier prévisionnel de 886 455,81 € HT soit + 2,77 % par rapport à l'enveloppe budgétaire initiale (il avait été annoncé 2,66 % lors de la séance du 20 juin). Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 pour le lot n° 8 du marché de travaux de réhabilitation de la salle du Trépadé.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**Mme le Maire** : avec tous ces travaux, nous aurons une belle salle du Trépadé, avec des événements ...

**M. Chouard** : ... oui, vous avez dû avoir dans votre boîte aux lettres le nouvel agenda culturel, au nouveau format, avec une nouvelle présentation. Ce format avait été discuté en commission culture, peut-être M. Gaubert s'en souvient-il puisqu'il fait partie de la commission, nous en avons également parlé avec M. Perrot. Nous avons aussi changé de positionnement.

Donc, concernant la salle du Trépadé, l'inauguration tout public, le premier spectacle, se fera le dimanche 24 septembre avec l'orchestre universitaire de Toulouse.

**Mme le Maire** : dans l'ordre :

- le 1<sup>er</sup> septembre : aura lieu le repas partage que nous avons organisé jusqu'à présent en juin à Cantelauze ; nous avons décidé cette date de façon à ce que les personnels soient les premiers à rentrer dans la salle du Trépadé, qu'ils puissent la découvrir.
- le 7 septembre : aura lieu l'inauguration officielle pour laquelle les invitations auront été adressées aux financeurs (Conseil Départemental, services de l'Etat) et à toutes les entreprises ayant travaillé sur le chantier ; la population fonsorboise sera également invitée.

- le 10 septembre : forum des associations
- le 17 septembre : journée du patrimoine, sur le Trépadé, avec une approche sur les bâtiments qui constituent le Trépadé et l'histoire du Trépadé
- le 24 septembre : un concert avec l'orchestre universitaire de Toulouse qui nous jouera, entre autres, la Symphonie du Nouveau Monde de Dvorak.

Vous savez tout sur l'occupation de la salle du Trépadé, dont nous pouvons penser qu'elle sera très utilisée. Si vous n'avez pas d'autres questions, d'autres remarques ...

**M. Lorrain** : est-ce qu'en Conseil Municipal nous pouvons dire merci à un membre du personnel ?

**Mme le Maire** : oui, nous pouvons.

**M. Lorrain** : samedi, s'est déroulé le "Festiv'Eté", au cours duquel une sono est tombée en panne. Un membre du personnel, qui n'était pas de permanence, est intervenu durant deux heures, a pris tout son temps pour la remettre en service, est allé chercher des enceintes sur un autre poste, les a ramenées.

**Mme le Maire** : je pense que tu peux nommer cet agent.

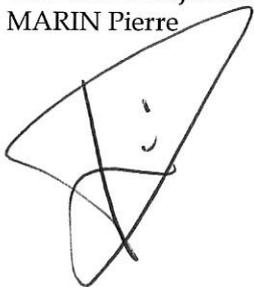
**M. Lorrain** : c'est M. Ader.

**Mme le Maire** : je pense que nous pouvons également remercier tout le personnel du service culturel. En raison de la météo, s'est posée la question de savoir si nous maintenions ou annulions la manifestation. La décision a été prise de la maintenir ; aussi, Mme Passama, et toute son équipe, se sont démenées pour arriver à trouver des solutions satisfaisantes, ainsi que le personnel du Centre Social puisque des animations étaient portées par la Mosaique des Partages. Malgré les conditions de la météo, malgré les événements de la journée qui ont contraint de déplacer les animations dans des locaux qui n'étaient pas forcément adaptés, tout s'est bien passé. C'est tout à l'honneur, encore une fois, des personnels chargés de l'organisation.

**Mme le Maire** : le prochain Conseil Municipal étant prévu début septembre, je vous souhaite à tous un bel été et de bonnes vacances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

Le Premier Adjoint au Maire  
MARIN Pierre



Le Secrétaire de Séance  
LERAT Jacques



